

B.I.R.

4418

GEORGES CANTACUZÈNE

UN PAPYRUS LATIN
RELATIF À LA DEFENSE DU BAS DANUBE

ESTRATTO DA AEGYPTUS
RIVISTA ITALIANA DI EGITTOLOGIA E DI PAPIROLOGIA
ANNO IX, n. 1 (1928)



MILANO
PRESSO L' UNIVERSITÀ CATTOLICA DEL SACRO CUORE
VIA SANT'AGNESE, 4

Nr. 154/1935



Un papyrus latin relatif à la défense du Bas Danube

Le professeur A. S. Hunt a publié dans les *Raccolta di scritti in onore di Giacomo Lumbroso* 1925, p. 265-272, un papyrus qu'il a acheté au cours d'un de ses voyages en Egypte et qui comprend un texte latin. Ce papyrus long de 32,4 cm., large de 22,5 cm., est « l'état » (*pridianum*) d'une cohorte, qui a eu son camp sur le Bas Danube (1). Il doit être comparé au fameux papyrus de Berlin, qui est un registre de la cohorte *I Augusta Praetoria Lusitanorum Equitata*, publié d'abord par Mommsen (2), puis par Wilcken (3). Ce ■ sont les deux seuls documents de l'Empire Romain qui nous ont donné des renseignements sur la composition, la distribution des services et des soldats, en un mot sur l'organisation des corps de troupe sous le Haut-Empire.

Des fragments de parchemin latin découverts par M. Cumont au cours des fouilles de Doura-Europos sur l'Euphrate (4) semblent appartenir à un acte analogue, qui concerne la *cohorte XX Palmyrenorum*, campée à Doura au début du III siècle (5).

Ces fragments sont si altérés qu'on ne peut en tirer quelque chose de certain. Le *pridianum* publié par M. A. S. Hunt comprend

(1) M. Hunt a bien voulu m'apprendre que le prochain fascicule de la *New Palaographical Society* contiendra un facsimilé de ce texte, qui n'a pas été reproduit jusqu'à présent.

(2) Dans l'*Ephem. Epig.* VII, 456.

(3) Dans les *Berliner Griechische Urkunden* (BGU.) 696.

(4) CUMONT, *Monuments Piot* XXVI, pp. 40-41.

(5) CUMONT dans *Comptes-rendus Ins. et Belles-Lettres* 1923, p. 18 et suiv. ; 326 et suiv. ; *Syria* 1923, p. 47 ; *Monuments Piot* XXVI, pp. 43-46

à l'instar du papyrus BGU. 696 deux écritures : d'une part une capitale rudimentaire entremêlée à la fin de formes cursives, de l'autre une cursive assez lâche (1).

Col. I

Le 9 premières lignes sont effacées.

10]	V ()	
]	co(n)s(ul.)	
]	Stobis	
]	Nic[o]pol(i)	
]	co(n)s(ul.)	
15]	Stobis	
]	co[n]s(ul.)	
] .s	Stobis	
]	Stobi(s)	
]	.. post [.....] .[.]is qua die recesser(unt)	
20]	jemi.. iis q(ui) m(ilitare) c(oep.) imp(er.) Vespasiano VIII c[o](n)s(ule)	
]	Jorius Optatus	
]		anno.. t
	a. d.]	XVI K(al.) Octobres	
]	pr[id]i[anum] coh(ortis) [I] Hisp(anorum) veter(anae) d Stobis	
25]	... arron.. anus praef(ectus)	
]	summa] I K(al.) Ianuaria	DXXXXVI
]	in is (cent.) VI dec(ur.) II] III eq(uit.) [i]n is du(plic.) [II] sesq(ui.) III CXIX	
]	dup(lic.) ped(es) I sesq(ui.) V[II]	
]	et decesserun]t [p]ost K(al.) Ianuarias	
30]	... stano	II
]	us	...
]	... [.]t..... c[o](n)s[ul.]..	
]	.t..... [.].....	[]
]	. secutis	[]
35]	summa? de]cesserunt i(n) is eq(u.)...[.....] [X]	
]	reliqui	DXXXVI

Ligne 21. Selon M. Hunt *Jerius* est aussi admissible.

Ligne 34. M. Hunt propose [restituti ex] secutis.

(1) La distribution des écritures est la suivante : 1.^e main ligne 10-23, 29, 39, 53, 60 ; 2.^e main ligne 24-28 ; 30-38, 40-52, 54-59 ; 61-80.

Col. II

[in] i[s] [cent. ?] [V]l dec(ur.) IIII eq(uit.) in is dup(lic.) II se[s]q(uiip.)
 III [CX...
 dupl(lic.) [ped(it.) ..]sesq(uiip.) [. .
 ex eis decedunt [

40 [.].....cane.[...]ade..am..vin[.]us Verecun[dus
 [.....]..[...].ss.....us in is eq(u.) I []
 ...[...].i]n is [eques] I [] []
 remissus ad [.]rec...um Saturninum []
 translatus in exercitum Dacicum []

45 perit in aqua []
 occisus a latron[i]bus []
 t[et]ati [in] is eq(uit.) . []
 summa decesserunt in is [eq(uit.)] I []
 restitus ex Tyon secuti []

50 reliqui numero puro [D...
 in is (cent.) VI dec(ur.) IIII eq(uit.) in is duplic.) II sesq(uiip.) III CX[...
 dup(lic.) ped(it.) [] II sesq(uiip.) VI
 ex eis apsentes

in Grecia vest.... []

55 item frumentat[u]m []
 trans M[.]r[.]m equatum in is eq(ues) I []
 Tyrae in praesidio in is eq(uit.) II []
 in Dardanis ad metella []
 summa apsentis extra provinciam in is eq(uit.) III []

60 intra provinciam
 singulares ex..... I leg(ione ?) ... dece[]
 officii Latiniani proc(uratoris) Aug(usti) []
 Piroboridavae in praesidio []
 Boridavae in vexillatione []

65 trans Danuvium in expeditionem in is (cent.) de[c(ur.)] I
 eq(uit.) XIII sesq(uiip.) ped(it.) II []
 item tra(n)s ad annona[m] r....endam []
 item exploratum [cu]m..vino (centurione) eq(uit.) []
 ..a.ario ad naves frumentarias in is dec(ur.) I []

70 ad praetorium cu[m] librariis []
 ad Haemum ad armenta addu[cenda] []
 in custodia iu[....].o[] []
 item in custodia a[.....]e[]
 summa vera que apsen[s] erat

service an 77 ap. (1) J. C. et dont le terme de libération légale, après 25 ans de service, était an 102 ap. J. C. Les renseignements donnés par le document au sujet de l'occupation romaine au nord du Danube et des relations de l'Empire avec les Cités Grecques du Nord de la Mer Noire attestent qu'il est postérieur de quelques années à la fin de la deuxième guerre Dacique (106 ap. J. C.). En effet, ce texte démontre un système de défense bien arrêté, qui n'a pu être créé qu'après les campagnes de Trajan. On peut donc admettre qu'il remonte aux années 110-117 après J. C., c'est-à-dire à la fin du règne de Trajan.

Cette cohorte d'Espagnols a probablement envoyé un détachement en Egypte où a été trouvé ce registre. Il est possible que le mouvement juif de 115-117 ap. J. C. en Egypte (2) ait motivé l'envoi de quelques unités de cette troupe, qui rentrèrent en Mésie dès la fin de la révolte. Ce corps reste distinct de la *cohors I Hispanorum*, campée à Syène en 83 ap. J. C. et mentionnée en Egypte jusqu'en 114-117 (3).

Ce papyrus nous donne un « état » des cadres de la *cohors I Hispanorum Veterana Quingenaria Equitata* (ligne 24: *pridianum coh(ortis) I Hisp(anorum) veter(anae) d Stobis* (4), et des services accomplis par ses soldats. Les bureaux de chaque commandant tenaient le rôle (*brevis, breviculus*) des soldats de chaque troupe (5).

Cette cohorte avait pour préfet un certain ...arro.n...anus (6) et comprenait aux calendes de Janvier un effectif de 546 hommes, dont 6 centurions, 4 décurions, 119 cavaliers, à savoir 2 duplicarii 3 sesquuplicarii, 1 fantassin duplicarius et 6 fantassins sesquuplicarii.

Une *cohors quingenaria equitata* comprenait d'habitude 6 centuries avec 6 centurions (7), 380 fantassins et 120 cavaliers formant 4 turmes de 30 hommes commandées par 4 décurions (8); néanmoins ces effectifs étaient variables. La *cohors I Augusta Praetoria*

(1) Sous le 8^e consulat de Vespasien.

(2) LESQUIER, *Armée Romaine d'Egypte* pp. 24-25.

(3) LESQUIER, *ibid.* pp. 88-89; CICHORIUS dans PAULY-WISSOWA IV, col. 298.

(4) La lettre d signifie *quingenaria*.

(5) Nous avons comme textes analogues le BGU. 696 et le papyrus latin de Genève n.° 1 (PREMERSTEIN dans *Klio* III p. 1 et suiv.; LESQUIER, *ibid.* p. 228 et suiv.; pp. 146-147.

(6) D'après M. Hunt ont pourrait peut être restituer: Varro Nicanus (cfr. C. III 6331).

(7) HYGIN, *De mun. castr.* 28.

(8) CHEESMAN, *The auxilia of the Roman Imperial army* 1914, pp. 28-30.

Lusitanorum Equitata comprenait le 1^{er} Janvier del l'an 156 ap. J. C. 6 centurions, 3 décurions, 114 cavaliers, 19 méharistes (*dromedarii*) et 363 fantassins, soit un total de 506 hommes avec le préfet (1). Les effectifs de la *cohors I Hispanorum Veterana* étaient donc plus complets que ceux des autres cohortes quingénaires, qu'ils excédaient d'au moins 33 fantassins.

Notre document signale ensuite 10 décès postérieurs au calendes de Janvier. Restent donc 536 hommes, dont 6 centurions, 4 décurions, 110 + ... cavaliers (2) parmi lesquels 2 *duplicarii*, 3 *sesquuplicarii*, des fantassins *duplicarii*, et des fantassins *sesquuplicarii* (3).

Les neuf premières lignes de la première colonne de notre texte sont effacées et des lignes 10-16 on n'a que la fin. Elles mentionnaient probablement des soldats avec leur patrie et la date de leur libération. Quatre de ces soldats étaient originaires de Stobi (aujourd'hui Gracko) sur l'Axius en Macédoine (4) et un autre d'une Nicopolis, qui est soit la Nicopolis de Mésie (5) (aujourd'hui Nicup), soit la Nicopolis du Nestos sur le golfe d'Ambracie (6), toutes deux fondées par Trajan.

Les lignes suivantes indiquent les départs (ligne 39: *ex eis decedunt*), à savoir (lignes 40-47): un soldat détaché auprès d'un officier Saturninus, un autre transféré dans l'armée de Dacie; un soldat noyé, un autre assassiné par des brigands, quelques soldats morts (*thetati*), parmi lesquels des cavaliers. La ligne 49 nous donne le total des soldats, qui ont quitté la cohorte.

On sait que la lettre grecque *θ* exprimait l'idée de mort et indiquait ceux qui ont disparu comme le rappelle Isidore de Séville (7). Elle était fréquemment employée surtout dans les registres militaires latins (8) avec diverses variantes (9). Cette lettre se re-

(1) *Eph. Epigr.* VII, 456.

(2) Le nombre en est incomplet, le dernier chiffre étant effacé.

(3) Leur chiffre est effacé.

(4) C. III 629: cette localité était un municpe en 119-120 ap. J. C.

(5) PTOLÉMÉE III, 11, 7; *Script. Hist. Aug.*, Claude XII; AMMIEN 27, 4, 12; 31, 5; 11, 2; JORNANDES, *De rebus Get.* 18 et 51; PROCOPE, *De Aedif.* IV, 11; *Tab. Peut.*; C. III p. 141 et 2316; HEAD, *Hist. Nummorum* 275.

(6) PTOLÉMÉE III, 11, 7; SOCRATE, *Hist. Eccles.* VII, 36; HEAD, *ibid.* 287.

(7) *Origines* I, 3 et 23.

(8) PAUL DIACONUS dans ses *Notes*; SIDOINE APOLLINAIRE, *Panegyrique* IX, Vers 335 ed. Luetzohann dans *Mon. Germanicae Hist.*, VIII, p. 228; cf. DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis* s. v. *Th.*

(9) Voir dans CAGNAT, *Cours d'Epigraphie*, 4^e ed., p. 448.

trouve dans les papyrus militaires devant les noms des défunts (1); l'argot militaire a ainsi créée le terme de *tetati* ou de *tetates* pour désigner ceux qui sont marqués du Théta (2).

La mention dans ce registre d'un militaire massacré par les brigands atteste une fois de plus l'insécurité, qui régnait dans les provinces danubiennes durant l'Haut-Empire. Le brigandage a été une des plaies permanentes de ces pays où des bandes audacieuses pillaient les villes, dévalisaient et tuaient sans cesse les passants. Les autorités provinciales aidées par les efforts vigilants de quelques Empereurs avaient beaucoup de peine à les détruire (3).

Notre cohorte a reçu de plus un soldat rentré de l'escorte de Tyon (4).

Les effectifs exacts de ce corps sont de nouveau indiqués à la ligne 50 : 500 + hommes (5), à savoir 6 centurions, 4 decurions, 110 + (6) cavaliers parmi lesquels 2 duplicarii, 3 sesquuplicarii, des fantassins duplicarii (6) et 6 fantassins sesquuplicarii.

La ligne 53 et les suivantes indiquent les soldats absents,

(1) *Pap. Fayoum* 105 III, l. 26 (liste latine de dépôts faits par les soldats vers la fin du II siècle ap. J. C.); WESSELY, *Schriftafeln zur alt latin. Paleogr.* 8, I, 6 (cf. PREISIGKE, *Wörterbuch* I col. 663).

(2) WILCKEN, *Grundzüge* p. 393 note 3.

(3) Des brigands infestaient déjà la Pannonie en l'an 10-11, ap. J. C. aussitôt après l'apaisement de la révolte pannonienne et furent difficilement capturés (DION CASSIUS, 55, 34); durant la guerre des Marcomans, Marc Aurèle s'est vu contraint d'incorporer les brigands de Dalmatie et de Dardanie (*Scrip. Hist. Aug., Marc Aurèle* 21); un décurion du municipe de Drobeta a été assassiné par des bandits, à Mehadia (C. III, 1, 579); l'Empereur Maximin, natif de Thrace, s'amusa dans sa jeunesse à poursuivre les maraudeurs et à en délivrer ses compatriotes (*Scrip. Hist. Aug., Maximin l'Ancien* 2); nous avons aussi un sarcophage de Salone qui mentionne un Secutor massacré (*Bull. Arch. e storia Dalmata* II p. 129). On peut rappeler encore deux autres cas de voyageurs assassinés (C. III 1575); *Jahreshefte de Oest. Inst.* 1900, Beibiatt, p. 144). Des bandes de pillards traversaient aussi le Moyen-Danube et ravageaient la Pannonie au point de contraindre l'Empereur Commode à élever en 180 ap. J. C. une série de tours de garde dans la région d'Intercisa (aujourd'hui Duna Pentele) pour surveiller les gués danubiens. (11 exemplaires d'une même inscription: *Archeol. Epigr. Mitteil.* 1890, pp. 134-140; *Arch. Ertesito* 1904, p. 201; 1905, p. 227 et 228; 1907, p. 148; 1908, p. 348; 1909, p. 338.)

(4) Il s'agit sans doute d'un nom peu connu, car Pape (*Wörterbuch der griech. Eigennamen*) et Preisigke (*Namenbuch*) ne le citent pas.

(5) Le nombre est mutilé et deux chiffres manquent.

(6) Le chiffre est mutilé.

quoique servant dans ce corps. Ils ont été envoyés à des services en divers lieux: en Grèce pour recueillir des vêtements (ligne 54: *in Grecia vest...*) (1) et aussi pour ramasser des vivres (ligne 55: *item frumentatum*) (2).

D'autres, parmi lesquels un cavalier ont été chargés de chercher de chevaux dans des régions situées au delà d'une rivière appelée M[]r[]s (ligne 56: *trans M.r.m equatum in is eques I*). Quelques soldats, dont 2 cavaliers, ont été envoyés en garnison à Tyras (ligne 57), quelques autres dans les mines de Dardanie (ligne 58).

Le total des effectifs détachés se trouve à la ligne 59 et comprend 3 cavaliers. Tous ces soldats ont servi hors de la province (ligne 59: *summa apsentés extra provinciam in is equites III*).

Les verbes *vestire*, se procurer des vêtements, *equare* ou *equari*, requisionner des chevaux, ont été formés sur le modèle de *aquari*, s'approvisionner en eau, de *lignari*, aller à la provision de bois, et de *pabulari*, aller au fourrage, qui sont classiques (3). *Frumentari*, chercher des vivres, surtout du blé apparaît dans les auteurs de la bonne époque (4).

Plus bas le papyrus signale des soldats envoyés à divers services dans la province de Mésie Inférieure (ligne 60: *intra provinciam*), où la *cohors I Hispanorum* avait alors son camp. Ce sont des soldats de choix (ligne 61) ou des soldats détachés au bureau d'un procureur impérial nommé Latinianus (5) (ligne 62).

(1) La lettre *e* du mot *Grecia* est douteuse.

(2) Ce terme est douteux. M. Hunt, p. 272, semble croire que la lecture *alimentatum* paraît préférable. Toutefois, ce verbe n'est attesté jusqu'à présent dans aucun texte (Chiron, 277, le cite fois avec le sens de nourrir).

(3) On trouve *acquari* dans César (*Bellum Civile*), Tite Live, Salluste (*Jugurtha*), Hirtius (*De Bello Gall.*, *Bellum Hisp.*, *Bell. Afr.*), Ammien, Aulu Gelle (*Thesaurus ling. lat.* vol. I s. v.). *Equare* n'est connu qu'avec le sens de monter à cheval (= *equitare*), *vestire* a le sens de se procurer des vêtements et des couvertures de lit dans un chartulaire du Moyen-Age (DU CANGE, *Gloss. med. et inf. latin.* s. v.). *Lignari* est mentionné dans Caton, César et Tite Live, *pabulari* dans César.

(4) *Frumentari* apporter du blé se trouve dans Cicéron (*ad Atticum*), César (*de Bell. Gall.*), Salluste (*Jugurtha*), Tite Live, Hirtius (*De Bell. Gall.*, *Bell. Alex.*, *Bell. Afr.*); Apulée (*De Mundo*) (voir dans *Thesaurus ling. lat.* vol. VI s. v.).

(5) M. Hunt se demande s'il ne s'agit pas de Cornelius Latinianus auquel est adressé un rescrit d'Hadrien (ULPIEN dans *Digestes XLVIII*, 5, 28, 6).

D'autres tiennent garnison à Piroboridava (ligne 63), forment un détachement à Boridava (ligne 64) ou un groupe mobile composé de 1 centurion, 1 décurion, 13 cavaliers, 2 fantassins sesquuplicarii (lignes 65-66), qui prend part à une expédition au nord du Danube.

Quelque uns sont détachés pour recouvrer l'annone (ligne 67 : *item trans ad annonam r...endam* (1); tandis que des cavaliers font service d'éclaireurs avec le centurion ... vinus (ligne 68).

Un certain nombre, dont 1 décurion, sont envoyés auprès des navires, qui transportent des vivres (ligne 69) (1); d'autres auprès de l'Etat-Major du général avec le *librarii* (ligne 70); d'autres encore conduisent à l'Hemus les troupeaux de l'armée (ligne 71) ou montent la garde en divers points (lignes 72-73, très altérées). Plus loin on trouve le total exact (*summa vera*) des hommes absents du corps. Parmi eux on remarque 1 centurion, 3 décurions et des cavaliers, à savoir ... 2 fantassins sesquuplicarii.

Les effectifs présents atteignent 500 + ... hommes (2) (ligne 77), parmi lesquels 5 centurions, 1 décurion, 110 + ... cavaliers (ligne 78) (2) comprenant des duplicarii et des sesquuplicarii (2), 1 fantassin duplicarius et 4 fantassins sesquuplicarii.

Parmi eux, il y a des malades, à savoir ... (ligne 80). La suite du texte est perdue.

Come on les voit, le contenu de ce document est riche en renseignements. Au point de vue linguistique, il faut remarquer quelques formes fréquentes dans le latin vulgaire : *apsentes* (ligne 59), *metella* (ligne 58), au lieu de *absentes*, *metalla* et quelques formes rares ou insolites : les verbes *vestire*, se procurer des vêtements, *equare* ou *equari*, chercher des chevaux, qui ont été construits comme *aquari*, prendre de l'eau, *lignari*, aller chercher du bois, *pabulari*, aller au fourrage, et la locution *in is* pour *in quibus*, qui est devenue une sorte d'averbe ayant le sens de *à savoir*.

Ce papyrus latin nous donne des renseignements importants sur l'occupation militaire romaine de la basse vallée du Danube. Il éclaire et précise le rôle considérable joué par l'armée de Mésie Inférieure. Cette armée avait pour tâche de défendre le plateau

(1) La restitution du verbe est difficile, car M. Hunt p. 272 croit que la lettre qui précède l'*e* serait un *m*.

(2) Les chiffres sont effacés.

argileux correspondant à la Bulgarie du Nord, qui est limité au Sud par la chaîne de l'Hémus et qui est traversé par les nombreux affluents du Danube. Le plan défensif conçu par les Romains pour ce pays était de le fermer au nord et au sud. Au nord, ils ont construit une puissante ligne fortifiée, qui longeait le Danube et qui s'appuyait sur les 3 camps légionnaires de Novae, de Durostorum et de Troesmis, stations habituelles des légions I Italica, XI Claudia et V Macédonica. Ces forteresses protégeaient les points les plus exposés du fleuve et dominaient l'immense plaine gétique, qui s'étendait sur la rive opposée. Des châteaux forts et des tours pourvus de garnisons s'échelonnaient entre ces camps et barraient l'accès de la province romaine à toute attaque inattendue venue de la steppe scythique.

A côté de cette ligne, les Romains en ont élevé une autre le long de l'Hémus, profitant de fortes positions naturelles. Ils ont bâti des castella aux points stratégiques importants des routes ou des défilés, qui traversent l'Hémus (1), créant ainsi un second *limes* destiné à arrêter les bandes de barbares, qui tenteraient de dévaster la Thrace et la Macédoine après avoir franchi le Danube. Tel a été le système défensif de la Basse Mésie où la *cohors I Hispanorum veterana* a eu au début du II^e siècle son camp en un lieu que nous ne connaissons pas encore. Ce papyrus nous apprend que cette troupe, comme toute l'armée de Mésie Inférieure faisait du service même dans les pays voisins. Elle a envoyé des détachements ou des soldats en service commandé jusqu'en Macédoine ou en Grèce, où quelques uns ont été chargés de rassembler des vêtements et des vivres. Les soldats de cette cohorte recevaient donc leur habillement. D'habitude une allocation était donnée aux soldats pour s'habiller comme le montre le papyrus latin de Genève n. 1 (2).

Cette cohorte réquisitionnait ses chevaux en dehors de sa province dans des régions nommées aussitôt après la Grèce et situées sans doute au sud-ouest au delà d'une rivière appelée M[]r[]s (ligne 56). En Mésie Supérieure, en Dardanie et en Macédoine, on ne connaît qu'une seule rivière que corresponde à ce nom : la Morava appelée dans l'antiquité *Margus* (3), qui traversait la Mésie

(1) VAN DER WEERD, *Trois légions romaines du Bas Danube* p. 362, indique les fortifications les plus importantes qui existaient de ce côté.

(2) Lignes 9 et 29.

(3) STRABON VIII, 5, 15 ed. Ch. Müller; *Μάργος* et *Βάργος*; EUTROPE IX, 13; *Itin. Antonin*; *Itin. Hier.*; *Tab. Peut*; *Not. Dign. Or.*, XLI, 24, 33,

Supérieure et avait sa source dans le Mont Scardus en Dardanie ; il est probable qu'il s'agit de cette grande rivière, car nous savons que ces régions de la Haute-Mésie et de la Darpanie étaient particulièrement favorables à l'élevage du cheval comme elles le sont encore de nos jours (1). Sous l'Empire, il se faisait sur le territoire de Naissus (aujourd'hui Nish), qui comprenait la haute vallée de la Morava. Une station de remontes a existé là au III^e siècle après J. C. comme le prouvent les nombreuses inscriptions de *Stratores consularis* (2).

Toutefois le professeur Hunt a bien voulu me communiquer, après un nouvel examen minutieux de l'original, que si la seconde lettre semble bien être un *a*, il n'y a de place que pour une seule lettre après le *r*. Il propose donc une restitution telle que M[a]-r[u]m. On aurait là une variante de *Margus* ou le nom d'un autre cours d'eau coulant dans ces régions.

Comme le Danube, la Morava a eu dans l'antiquité plusieurs noms donnés par les peuples riverains. Il est probable que le nom de *Marus* ou *Margus* était le terme Thrace. Il doit être rapproché de celui de deux autres rivières connues sur le territoire des peuples Daco-Gètes : le *Marus* (aujourd'hui March), qui formait en Moravie la frontière occidentale entre les Germains et les Daces (3) avant que ceux-ci ne soient rejetés vers la Tisa par les tribus germaniques (4) et le *Mézis* ou *Mézisos* (aujourd'hui Mures), qui traversait la Dacie (5). Le territoire des peuples Thraces dépassait à l'ouest la vallée du Margus. D'autres nations, des Illyres et des Celtes (les *Scordisci*) habitaient dans les environs. C'est à ces

39; JORNANDES, *De rebus Geticis* p. 38, 12; 46, 12; 135, 10; ed. Mommsen dans *Mon. Germaniae Historica* V, Berlin 1882. Les manuscrits de Aurelius Victor (*De Caess.* XXXIX, 11) indiquent diverses formes: Murgum selon Schott (ed. 1579), Margum selon d'autres auteurs Marcum selon F. Pichlmayr (ed. Tebner 1911); Hérodote la nomme Βρόγγρος (IV, 49); Ptolémée (III, 9, 3) l'appelle Μέγιστος.

(1) *Jahreshefte d. oester. Inst.* 1900. Beiblatt p. 130; 1901, Beiblatt p. 135 et suiv.

(2) C. III, 12672 (220 ap. J. C.); 1674 (sous Elagabal et Sévère Alexandre); *Stratores* détachés de la Légion VIII Claudia; 1676; 8244 (début du III^e siècle); des *stratores* détachés de la Légion IIII Flavia.

(3) CÉSAR, *De Bell. Gall.* VI, 25; STRABON VII, 3, 11; PLINIE IV, 80.

(4) V. PÂRVAN, *Gética* dans *Mémoires de l'Académie Roumaine* 1927, 3^e série, tome III (section historique) pp. 225-226 et 744.

(5) HÉRODOTE IV, 49; STRABON VII 3, 13; JORNANDES, *De rebus Geticis* p. 87, 15; 18; *Geogr. Ravenne*.

peuples qu'il faut peut-être attribuer les noms que Hérodote et Ptolémée ont donné à la Morava.

Il est probable que la *cohors I Hispanarum veterana* avait aussi des garnisons en ces pays et en Thrace. Ces régions relevaient du commandement de l'armée de Mésie inférieure, qui avait pour mission de défendre les territoires situés au sud de l'Hémus et qui y a envoyé des troupes chaque fois que les circonstances l'ont exigé (1). Le légat consulaire de la Basse Mésie avait sous son autorité militaire les troupes établies dans la Thrace. Les gouverneurs de cette province, procurateurs jusqu'à Trajan, légats prétoriens plus tard, lui étaient subordonnée au point de vue militaire (2). Notre cohorte n'a pas dérogé à cette règle. Ce document signale quelques uns de ces soldats chargés de conduire des troupes à l'Hémus (ligne 71). Or le versant septentrional de cette chaîne avec la ville de *Nicopolis ad Istrum* (aujourd'hui Nicup) et la vallée moyenne de l'Oescus faisaient partie à cette époque de la province de Thrace (3). L'Hemus est devenu la frontière entre la Mésie et la Thrace seulement sous Septime Sévère (4). Il est donc certain que la *cohors I Hispanorum veterana* a du avoir des détachements au sud de l'Hémus.

Cette troupe avait à Stobi à l'intersection de la Cerna et du Vardar un bureau secondaire (5), qui s'occupait du recrutement et des fournitures militaires. Quatre soldats, qui devaient être mentionnés dans les premières lignes étaient originaires de cette ville.

(1) Déjà en 46 ap. J. C. la Thrace avait reçu une garnison de 2.000 hommes, qui s'y trouvait encore en 66 ap. J. C. (FL. JOSEPH, *Bell. Jud.* II, 16, 4; FILOW, *Die Legionen der provinz Moesia* 1906, p. 14 et 12 note 3). Les Légions Mésiques, V *Macedonica* et VIII *Augusta*, avaient envoyé des *vexillarii* en Thrace sans doute pour faciliter la réduction de ce pays en province romaines en 46 ap. J. C. (Inscr. trouvée à Castulo en Espagne, C. II 3, 272 et commentée par GROTEFEND, *Bonn. Jahrb.* XXXII, p. 45; HÜBNER, *Bull. dell' Inst.* 1862, p. 184, DOMASZEWSKI, *Rein. Mus.* XLVII, p. 211; FILOW, *loco laud.* p. 10; JUNG, *Zeitschrift f. Oest Gymn.* XXV, p. 690 et suiv.).

(2) PREMIERSTEIN, *Jahreshefte* 1898, Beiblatt p. 183. Un cas analogue existait sur le Rhin où la Germanie supérieure et la Germanie inférieure relevaient du légat consulaire de la Gaule Belgique.

(3) C. III p. 992; KALOPOTHAKES, *De Thracia provincia romana*, diss., Leipzig 1893, p. 3; PICK, *Die Antiken Münzen Nord-Griechenlands* I, p. 67; PREMIERSTEIN, *loco laud.* p. 67 et 187.

(4) PREMIERSTEIN, *loco laud.* p. 189; FILOW, *loco laud.* p. 4.

(5) Ligne 24 de notre papyrus.

Ce bureau servait probablement de centrale aux détachements dispersés dans le sud-ouest de la Péninsule Balkanique. Des légions ont aussi reçu des conscrits de Stobi (1). Il est probable qu'un bureau de recrutement de l'armée de Mésie a existé en cette localité.

Notre papyrus nous informe de plus (ligne 58), que l'armée de Mésie envoyait des militaires dans les mines de Dardanie. Des soldats de la *cohors I Hispanorum* ont assuré là un service d'ordre, tandis que leurs officiers dirigeaient les travaux d'exploitation. Les corps de troupe envoyaient souvent des détachements travailler dans des mines ou des carrières très éloignées de leur campement (2).

Le sud-ouest de la péninsule Balkanique est une région très riche en métaux et en minerais de toutes sortes. De nombreux gisements y étaient exploités dans l'antiquité. En Thrace, il y avait des mines d'or près de Daton, colonie des Thasiens, située à l'ouest du Nestos, qui passait pour un Eldorado de l'antiquité (3), à Crénides, colonie minière de la vallée de l'Angites, où les mines appelées Asyla (4), donnaient sous Philippe de Macédoine un revenu annuel de 1000 talents (5) enfin au Pangée (6). Toutes ces mines passèrent aux mains des Romains et étaient exploitées encore eu IV^e siècle (7). L'Hébrus roulait aussi des pépites (8). La Macédoine contenait les mines d'or de Pierie et du Mont Bermion et celles de la vallée du Strymon (9). Exploitées par les rois macédoniens (10), elles furent fermées pendant quelques années par les Romains, puis des nouveau rouvertes à partir de 158 avant J. C. au profit du fisc (11). On trouvait de l'argent dans le Pangée et en Épire à

(1) *Jahreshefte* 1910, Beiblatt pp. 216-217.

(2) Deux centurions de la légion XV Apollinaris travaillaient dans les carrières de marbre cipolin à Carystos (C. III 12.286; BRUZZA, *Annali dell'Inst.* 1870, p. 130 n. 237). Un centurion de la même légion se trouvait à Trajan dans les carrières du Mont Claudianus (C. III 25) etc.

(3) HÉRODOTE IX, 75; STRABON VII, frag. 33 et frag. 36 p. 280.

(4) APPIEN, *Bell. Civ.*, IV, 106.

(5) DIODORE XVI, 3; PLINE 37, 47; *Aurum Philippicum* cf. Ps. ARISTOTE, *Mirab. Ausc.* 42, p. 833, A. 28.

(6) HÉRODOTE VII, 112; STRABON XIV, p. 580; VII, frag. 34 p. 280; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates* I, 16, 75.

(7) PACATUS, *In Theod.* 28.

(8) PLINE XXXIII, 66.

(9) STRABON VII, p. 280; Ps. ARISTOTE, *Mir. Ausc.* 45, p. 833 B. 6.

(10) TITE LIVE 42, 12, et 52; 39, 24; 45, 40.

(11) H. BLÜMNER, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste* IV, 1887, p. 21. Les Macédoniens n'avaient pas le droit de les exploiter (TITE LIVE 45, 8 et 29; DIODORE 31, 8; CASSIODORE, *Chron.* p. 130 (en 158 av. J. C.) ed. Mommsen dans *Mon. Hist. Germ.* II).

Damastion où d'importantes mines furent exploitées par les Romains jusqu'au Bas Empire (1).

La Dardanie était une région minière très riche, qui reliait les gisements de la Thrace et de la Macédoine à ceux de la Dalmatie. Ses mines nous sont connues surtout par des petites monnaies de bronze portant la légende latine *metallum*, qui ont en une circulation restreinte et ont servi à payer les ouvriers. Elles étaient probablement fabriquées sur place peut-être dans l'atelier monétaire provincial de Viminacium et étaient frappées avec des coins gravés à Rome (2). Elles ont été étudiées par Mowat (3) et mentionnent plusieurs mines de la Dardanie :

Le *Metallum Ulpianum*, situé à Ulpiana (aujourd'hui Lipljan) entre Naissus (auj. Nish) et Serdica (auj. Sophia) en Dardanie (4) et les *Metallus Dardanicum* (5), mine d'or d'où l'extrayait sans doute l'*aurum dardanicum* (6).

Les monnaies du *Metallum Ulpianum* (5 exemplaires) présentaient sur le droit la tête laurée de Trajan avec la légende : *Imp. Caes. Traian. O[pt]. Aug. Germ. Dac. Part.* (7) (datant de 116-117 ap. J. C.) ou les légendes : *Imp. Caes. Nerva. Traian. Aug. Germ. Dac.* (8) (datant de 104-111 ap. J. C.) et *Imp. Caes. Traian. Aug. Ger. Dac.* (9) 194-111 ap. J. C.). Deux exemplaires portent au revers les sigles : *S(enatus) C(onsultu)* (10). Au revers on voit l'Équité debout tenant dans la main droite la balance et dans la main gauche une corne d'abondance.

Sur les pièces du *Metallum Dardanicum* on remarque à l'avvers la tête laurée de Trajan avec la légende *Imp. Caes. Nerva Traian. Aug. Germ.* (11) (98-113 ap. J. C.) ou *Imp. Caes. Nerva Traian.*

(1) ARDAILLON s. v. *Metalla* dans DAREMBERG-SAGLIO III, pp. 1849-50.

(2) C'est l'opinion à laquelle s'est rallié MOWAT, *Éclaircissements sur les monnaies des mines* dans la *Revue Numismatique* 1894, pp. 409-410.

(3) *Revue Numismatique* 1894.

(4) MOWAT, *ibid.* p. 406. Il faut le distinguer du *Metallum Ulpianum Pannonicum* et du *Metallum Ulpianum Dalmaticum* connus par plusieurs monnaies minières (n. V dans MOWAT p. 34 (1 exempl.) et n. VI dans MOWAT, *ibid.* (1 exempl.)).

(5) Mowat la place à tort sur le *Mons Aureus* (auj. Slona) à l'ouest Singidunum (*Itin. Ant.* XXXIII, LXV; *Tab. Peut.* CXII; *Itin. Burd.* V).

(6) PLINIE XXXIII, 3, 12.

(7) 2 exemplaires dans MOWAT n. I et II, pp. 381-382.

(8) 3 exempl. dans MOWAT n. III, pp. 382-383.

(9) 4 exempl. dans MOWAT n. IV et IV bis, p. 383.

(10) N. I et II dans MOWAT, *ibid.*

(11) 4 exempl., n. VIII dans MOWAT p. 385.

Aug. (1) (98-103 ap. J. C.), au revers l'image de la Paix, debout, tenant un rameau d'olivier dans la main droite abaissée et retenant la robe de la main gauche, ainsi que la légende : *Dardanici*. Enfin il y a encore un troisième type monétaire représenté par une vingtaine d'exemplaire comprenant au droit le buste casqué et drapé de la déesse Rome accompagné de la légende *Roma* et au revers le même type avec la même légende (2). Les monnaies des mines portaient sur le droit tantôt la tête et le buste de l'Empereur, tantôt ceux d'une divinité; on remarque sur les petits coins du *Metallum dardanicum* cette différence, qui avait d'importantes conséquences juridiques. Les mines ayant des monnaies à effigie impériale étaient la propriété personnelle de l'Empereur, celles qui avaient les monnaies ornées de la tête d'une divinité étaient des portions du domaine public et appartenaient au peuple romain (3). L'image de la déesse Rome symbolisait l'autorité du peuple, qui possédait d'abord le *Metallum dardanicum*. Plus tard cette mine a passé aux mains de l'Empereur Trajan, dont on voit l'image paraître sur les monnaies. Il est probable que la majorité ou qu'une partie des mines dardaniques étaient revenues à l'Empereur.

On sait que sans instituer un monopole officiel les Empereurs avaient accaparé la plus grande partie des mines et des carrières de l'Etat. Les mines des provinces conquises étaient devenues la propriété de l'Etat Romain. Si quelques unes étaient pourtant restées aux mains des particuliers (4), elles avaient été rapidement confisquées et avaient passé par héritage ou par échange au fisc ou au patrimonium (5). Les mines d'or surtout étaient devenues partout des domaines privés de l'Empereur (6). Même les mines des provinces sénatoriales, parmi lesquelles, quelques unes appartenaient au début au Senat (7) avaient été prises par les Empereurs,

(1) 6 exempl., n. VII dans MOWAT, p. 386.

(2) N. IX et IX bis dans MOWAT, p. 386.

(3) MOWAT, *ibid.* p. 392 et suiv.

(4) On peut citer les mines d'argent de Carthago Nova (STRABON III, 2, 10; DIODORE V, 36, 3-4; PLUTARQUE, *Crassus*, 2). Les mines d'or et de cuivre du Mons Marianus étaient propriété de S. Marius; Hérode Atticus possédait au II^e siècle les carrières de marbre du Pantelique (autres exempl dans HIRSCHFELD, *Die Kaiserl. Verwaltbeamtent* 1905, p. 159, note 1, et 146 note 5).

(5) HIRSCHFELD, *ibid.* p. 147 note 1.

(6) ARDAILLON s. v. *metalla* dans DAREMBERG-SAGLIO III, p. 1872.

(7) On peut rappeler les cas des mines de minium de Sisapo (PLINE 33, 118).

qui finirent par posséder ainsi la plus grande partie du sous sol de l'Empire (1). Les monnaies minières nous apprennent que les gisements d'or et d'autres métaux de Dardanie étaient activement exploités sous le règne de Trajan et qu'à cette époque la plupart étaient la propriété de l'Empereur. Notre papyrus latin apporte quelques éclaircissements au sujet de leur exploitation et nous fait connaître que des détachements de l'Armée de Mésie Inférieure ont travaillé dans ces mines (2). Ce fait intéresse de près le travail des mines dans les provinces danubiennes.

On sait que l'Empire a remanié les institutions administratives de la République adaptées à un Etat limité à la Ville et a créé de nouvelles organisations plus appropriées à un Etat universel. Pour subvenir à l'énorme tâche de gouverner et de défendre le monde civilisé, les Empereurs Romains ont emprunté la bureaucratie des monarchies hellénistiques. Nulle part ces réformes ne sont plus évidentes que dans l'administration des douanes, des mines et des impôts.

Sous la République, les douanes et les mines étaient affermées et adjugées par les censeurs d'abord pour quatre ans, puis pour cinq ans à des compagnies de fermiers (*societates publicanorum*); Ce système existait aussi pour les impôts et les mines. Un *manceps* dirigeait la société et était responsable avec ses *garants* (*praedes*) du contrat de location et de la redevance à payer. Des capitalistes (*socii*) s'associaient à lui. La société avait un *magister* éponyme à Rome et un *pro magistro* dans les provinces (3). L'Empire a complètement changé cette organisation. Supprimant les sociétés de publicains auxquelles la République avait laissé une liberté illimitée, et établissant un contrôle serré des finances il a puni les abus et a limité l'arbitraire. Il a renoncé à la ferme libre et a fixé des règles strictes desquelles on ne pouvait déroger.

(1) HIRSCHFELD, *loco laud.* pp. 147-149.

(2) Le terme *metallum* désignait aussi les carrières. On le retrouve avec ce sens dans divers auteurs (STACE, *Silves* 5, 98: *metallum* = marbre; PACATUS, *metallum* = pierre précieuses; Code Théodosien titre 19, livre I: *metallum* = carrière de marbre; ANASTASIUS, *S. Silvestro P.P.: ex metallo Porphyretico*) et même dans les inscriptions (C. Insc. Gr. 4713, 4713 f). Mais dans notre texte il s'agit de mines, seules connues en Dardanie.

(3) Voir à ce sujet: CAGNAT, *Etude Hist. sur les impôts indirects chez les Romains* 1882, p. 64 et suiv.; *Le Portorium chez les Romains* 1889, pp. 89-95; J. HIRST, *The mining operations of ancient Romans* dans *Archaeological Jour.* 1885, t. 42 p. 21 et suiv.; ROSTOWZEW, *Geschichte der Staatspacht in röm. Kaiserzeit* vol. sup. p. 390 et suiv.; HIRSCHFELD, *Kaiserl. Verwaltungsbeamten* 1905, p. 150.

La nouvelle politique fiscale des Empereurs tendait à enlever au Sénat les importants revenus affermés par lui jusqu'alors aux publicains. Pour remplacer ceux-ci, l'Empire a créé un personnel administratif, des procureurs de rang équestre ou affranchi, des esclaves ou des employés libres. A la place de la Société anonyme de l'époque républicaine, on vit apparaître des *conductores*, qui étaient à la fois des fermiers et des fonctionnaires (1). On remarque cette organisation dans le *portorium* de la Sicile sous Domitien, puis dans la circonscription douanière de l'Illyricum définitivement instituée sous Hadrien où les douanes étaient affermées à un *conductor* unique, qui était une espèce de fonctionnaire impérial et qui recouvrait les taxes par l'entremise de ses esclaves (2). Cette organisation a servi de transition vers la perception directe par l'Etat, qui a été introduite dans ces provinces sous Marc Aurèle ou Commode et qui se faisait par un procureur impérial du *Vectigal Illyrici*, aidé d'affranchis et d'esclaves (3). Les institutions fiscales évoluaient donc vers l'étatisation. Celle-ci s'imposait de plus en plus dans l'Empire et a été généralement admise au III^e siècle.

La ferme des mines a passé par les mêmes étapes que celle des douanes. Sous la République on trouve des sociétés de fermiers, qui exploitent eux-mêmes ou qui sous louent à de petits fermiers (4). En Macédoine, les mines étaient des propriétés royales exploitées par l'entremise de petits entrepreneurs (5). Les Romains les remirent à des compagnies de publicains (6), tout en maintenant la sous-location et en réduisant la redevance (*vectigal*) à la moitié (7). Lorsque l'Empire a fait disparaître les sociétés de publicains, les mines ont été réorganisées et chaque espèce a reçu une organisation distincte. Les mines de fer des provinces danu-

(1) ROSTOWZEW, *loco laud.* p. 407 et suiv.

(2) DOMASZEWSKI dans *Archeolog. Epigr. Mittheil.* 1890 p. 134 et suiv.; ROSTOWZEW, *loco laud.* p. 395 et 399.

(3) DOMASZEWSKI, *loco laud.*; CAGNAT, *Etude Hist.* p. 89 et suiv.; *Portorium* p. 86 et suiv.; ROSTOWZEW, *loco laud.* Les premières textes qui la mentionnent datent de 182 (C. III, 751-752; 1568; *Archeolog. Epigr. Mittheil.* III, p. 41 n.° 2). Dans d'autres provinces, en Afrique et en Gaule, il y avait au II^e siècle des *conductores* contrôlés par un procureur impérial, qui possédait un bureau et du personnel (CAGNAT, *ibid.* pp. 94-95).

(4) ROSTOWZEW, *loco laud.* p. 455.

(5) TITE LIVE 43, 12; 42, 55; 46, 29; 39, 12 et 24.

(6) TITE LIVE 45, 18, 3.

(7) TITE LIVE 45, 19, 11.

Biennes ont été affermées en gros à un *conductor*, qui était une sorte de fonctionnaire impérial et qui prenait à bail les mines d'une (1) ou de plusieurs régions (2). Il était contrôlé de près par des procureurs impériaux aidés de *vilici* et de personnel (3). On remarque cette organisation spécialement dans les mines de cuivre situées en Lusitanie près du *Vicus Vipascensis* dans le *Conventus Juridicus Pacensis*. Elles étaient affermées d'après un contrat datant de Vespasien ou de Domitien (4) par un *procurator metallorum* à un fermier, exploitant les gisements et les bains annexes. Les mines d'or et d'argent avaient une situation différente. Les mines d'or situées près des sources de la rivière Vrba à Gornj Vakuf, dans la vallée de Lasna, à Travnik en Dalmatie, les mines d'argent de Gradina, près de Srebrenica (*Municipium Domavianum*) en Dalmatie et celles de Pannonie étaient exploitées en régie par des procureurs d'ordre équestre, aidés de divers employés (5). C'étaient des domaines impériaux où les terrains cultivables laissés libres par les mines, étaient concédés à de petits colons (6). Les employés des mines formaient des collèges, qui avaient une organisation quasi militaire et étaient dirigés par des centurions (7).

Les mines d'or de Dacie étaient réparties par puits (*putei*) à un entrepreneur ou à des ouvriers spécialistes (*leguli*) en échange d'un petit gain (8). Leur exploitation était surveillée par un procureur impérial (9) siégeant à Ampelum et ayant sous ses ordres un *subprocurator* (10) et un *tabularius* (11). La Légion XIII Germina

(1) Pour le Norique : C. III 4788 ; 5036.

(2) Pour le Norique, la Pannonie et la Dalmatie : C. III 4809.

(3) C. III 7953 (Siscia) ; 8333 = 6313 (à Rudnica sous Septime Sévère) ; C. III 13239 (Brisevo) au III^e siècle.

(4) Ce sont les tables de bronze découvertes en 1876 à Ajustrel au sud du Portugal (C. II 5181 ; HIRST, *loco laud.*, p. 30 et suiv. et la bibliographie indiquée dans les corpus II pp. 792-793.

(5) C. III 12721 = 8371 : *Procurator metallorum Pannon(iorum)* et *Delmat(icorum)* ; 6575 : *Proc(urator) argentariarum Pannoniarum et Dalmatiarum* ; C. III 12733 = 8363 (sous Macrin) ; 12734 (220 ap. J. C.) ; 12736 (en 274 ap. J. C.) : *Proc(uratores) arg(entariarum)* ; 12724 (sous Gordien III) ; 12725 : (*Proc(urator) Augusti*) ; *Jahreshefte Oest. Inst.* 1905, Beiblatt p. 3 : *Proc(urator) argentariar(um)* ; cf. ROSTOWZEW, *loco laud.* p. 429 ; HIRSCHFELD, *loco laud.* pp. 153-154.

(6) *Jahreshefte* 1901, Beiblatt p. 153 (à Guberevci).

(7) *Jahreshefte* 1900, Beiblatt p. 167 (II^e siècle ap. J. C.).

(8) ROSTOWZEW, *loco laud.* pp. 449-450 ; HIRSCHFELD, *loco laud.* p. 154.

(9) C. III 1311 (*proc. équestre*) ; 1312 (*un affranchi*).

(10) C. III 1088 : *un affranchi*.

(11) C. III 1297 et 1286.

d'Apulum avait à Ampelum une garnison, qui gardait probablement les mines (1). Les mines d'or et d'argent de Dardanie devaient avoir un système d'exploitation analogue. Elles appartenaient à l'Empereurs et étaient travaillées en régie sous la direction de procurateurs impériaux. Notre papyrus nous apprend la présence dans les mines dardaniques de militaires détachés de l'armée de Basse-Mésie, qui ont eu là, sans doute, un rôle semblable à celui des officiers et soldats envoyés dans les carrières. On sait que celles-ci appartenaient en majorité à l'Empereur, qui avait en sa possession surtout les carrières de marbre. Leur administration comprenait un procurateur impérial de rang équestre ou un affranchi, qui surveillait l'exploitation, un officier, d'ordinaire un centurion, qui dirigeait la taille, un technicien (*probator*), qui vérifiait la qualité des pierres, un voiturier, qui s'occupait de leur transport et parfois divers autres fonctionnaires. La carrière était remise à un entrepreneur, qui devait livrer au procurateur les marbres sous contrôle. Les fonctionnaires impériaux examinaient le nombre et la valeur des pierres et y inscrivaient le nom de l'entrepreneur, la marque du procurateur ainsi qu'un numéro, puis ils les expédiaient à Rome (2).

Les militaires collaboraient aussi aux travaux des carrières.

Nous remarquons ce fait surtout en Egypte où elles étaient placées déjà à l'époque d'Auguste sous les ordres d'un seul fonctionnaire appelé ἀρχιμεταλλάρχης πάντων μετάλλων τῆς Αἰγύπτου (3), qui était à la fois tribun militaire et préfet de Béréniké. Il avait sous son autorité un procurateur, un affranchi, appelé ἐπίτροπος τῶν μετάλλων (4). Plus tard, l'ἀρχιμεταλλάρχης disparaît et seul subsiste l'ἐπίτροπος, qui devait un procurateur impérial résidant à Alexandrie (5). Dans chacune des carrières, il y avait un officier et parfois un soldat qui étaient les directeurs des travaux (6). Ils portaient divers noms : ὁ ἐπὶ τῆς λατομίας προστάτης ἔργων, ὁ πρὸς τοῖς ἔργοις, *praepositus operi marmorum, curam agens operum do-*

(1) C. III 1316-1320.

(2) HIRSCHFELD, *ibid.* p. 164 et suiv.; p. 171; CH. DUBOIS, *Etude sur l'administration et l'exploitation de carrières dans le monde romain* 1908, p. XXX et suiv.

(3) *Année Epigr.* 1910, n. 207.

(4) LESQUIER, *Armée romaine* p. 239 et suiv.

(5) La liste de ces procurateurs a été établie par FITZLER dans *Bergwerke und Steinbrüche in Ptol.-Röm. Aegypten* p. 126.

(6) LESQUIER, *loco laud.* p. 240 et suiv. cite un grand nombre de cas.

minicorum, ὁ ἐπὶ τῷ ἔργῳ, *curator*, recevaient les ordres de l'ἐπιτροπος et en surveillaient l'application. L'exécution en détail était laissée à la charge d'ouvriers salariés (1).

L'armée a donc eu un rôle administratif dans les carrières de l'Égypte. Nous retrouvons de pareils officiers aussi dans d'autres provinces : en Italie, dans les carrières de marbre de Luna (Carrare) (2) et dans les carrières des provinces danubiennes, notamment dans les carrières de marbre et de porphyre qui existaient au sud de Sirmium (aujourd'hui Mitrovitza) dans le massif Fruscha-Gora, près du Danube (3). A la tête de cette dernière exploitation était sous Diocletien un tribun Lampadius, qui exerçait aussi la justice aidé d'un assesseur, 5 *philosophi* ou chefs techniques, qui dirigeaient les travaux et servaient de liaison entre l'empereur et les travailleurs, environ 622 *artifices metallici*, probablement amenés de Rome, qui étaient des esclaves plus favorisés, enfin des ouvriers, qui étaient des criminels et des chrétiens (4).

Dans les carrières de la Palestine, on trouve à côté d'un procureur (ὁ ἐπιτεταγμένος τοῖς μετάλλοις), un officier et des troupes (ὁ ἐφεστὼς τοῖς αὐτόθι στρατεύμασι) (5).

En dehors du service technique, l'armée fournissait des détachements, qui faisaient la police dans les carrières et dans les mines. De pareils groupes de soldats étaient fréquents dans les carrières d'Égypte (6). Le personnel des carrières de composait

(1) FITZLER, *loco laud.* p. 131 et suiv.

(2) C. XI l. 322 (200 ap. J. C.) : un centurion *frumentarius* et un autre *frumentarius*.

(3) Sur le *Mons Pinguis*, qui est une traduction latin du *Mons Almus* (BENNDORF dans *Passio sanctorum IV coronatorum ed. Wattenbach*, publiée dans BÜDINGER, *Untersuch. zur röm. Kaisergeschichte* III, 1870, pp. 347-348).

(4) BENNDORF, *ibid.* pp. 340-344. Un soldat mentionné sur un antel de calcaire du II^e et du IV^e siècle a sans doute travaillé dans ces mêmes carrières. (C. III 10107 = *Archeol. Epigr. Mitth.* IX, pp. 21-22 : cum insisterem ad capitella columnarum ad i(h)ermas Licinian(a)s ; cf. CH. DUBOIS, *Etude sur l'administration et l'exploitation des carrières dans le monde romain* pp. 136-139. Une exploitation analogue devait exister dans les carrières de marbre de Tragurium (Trau) en Dalmatie (PLINE III, 22, 141).

(5) EUSÈBE, *De martyrum Palaest.* 13, p. 335 ed Schwegler.

(6) C. III 12.069 (détachements de la *cohors scutata civitum Romanorum* et de la *cohors III Ituratum*, dans les carrières du Djebel-el-Touck, sur la rive droite du Nil, près du Ptolemaïs) ; 12.068 (décurion de l'ala *Vosontiorum*) ; 12.066, 12.067, 12.070 (autres troupes).

d'esclaves impériaux et d'ouvriers spécialistes appelés *λατόμοι* (*λιθόμοι*), lapicidarii, *servi a lapicidinis*. En Egypte, ont travaillé des criminels (*damnati ad metalla*), des Juifs (après 70 ap. J. C.) (1) des chrétiens (2). Les Romains ont employé parfois dans les mines et les carrières des ouvriers salariés (3) et même la main d'œuvre militaire (4). Ce personnel formait parfois des collèges, qui avaient une organisation quasi militaire, comme ceux des *fabri* et des *centonari* (5), et étaient divisés en centuries et en décuries. Les centurions et les décurions, qui les commandaient, étaient annuels et rééligibles et participaient à l'administration du collège.

Nous ne savons pas exactement quel genre de services ont accompli les soldats et les officiers de la *cohors I Hispanorum Equitata* envoyés dans les mines de Dardanie. Ils ont sans doute maintenu l'ordre, mais il est probable qu'ils ont aussi pris part à l'exploitation comme directeurs des travaux. Il y a eu dans ce cas, dans les mines de Dardanie, une organisation très proche de celle que l'on trouve dans les carrières de marbre, à savoir une administration étatisée composée d'un procureur impérial, un chevalier ou un affranchi, de militaires détachés comme chefs administratifs, d'esclaves et d'employés impériaux, enfin d'un entrepreneur ou de petits fermiers entre lesquels on repartissait les mines. Le régime minier en Dardanie semble avoir été semblable à celui des mines d'or de Dalmatie et de Dacie, des mines d'argent de Dalmatie et Pannonie. C'était une exploitation en régie complétée par des cessions en détail à de petits entrepreneurs. L'armée de Mésie avait sa part dans la direction technique et dans la police de ces mines. Leur exploitation a été active même au IV^e siècle.

Le Bas-Empire a apporté des innovations et des changements importants dans la législation minière. On les connaît assez mal, mais on parvient à en saisir les tendances (6).

(1) FL. JOSEPH, *Bell. Jud.* VI, 9, 12; ZONARAS, *Annales* VI, 27 p. 550 ed. Bonn.

(2) EUSÈBE, *loco laud.* 8, 1.

(3) C. II 5.181, ligne 49 (dans les mines de cuivre d'Ajustrel).

(4) TACITE, *Ann.* XI, 20: des soldats chargés d'ouvrir, en 47 ap. J. C., une mine d'argent en Germanie. Dans les mines, il y avait des ouvriers appelés *metallici* (PLINE 34, 157); ou *metallari* (*Code Theodos.* X, 19, 15 = *Code Just.* XI, 7, 7).

(5) HIRSCHFELD, *Gall. Stud.* III, p. 15; WALTZING, *Etude hist. sur les corp. professionnelles chez les Romains* I, p. 361; II, p. 351.

(6) CH. DUBOIS, op. cit. pp. XXIV-XXV.

Les carrières de l'Etat portaient le nom de *loci fiscales*. L'état avait le monopole de toutes les carrières, notamment de celles de marbre. Elles ne pouvaient être concédées qu'avec l'autorisation du gouvernement, qui pouvait admettre ou refuser à son gré leur exploitation.

Dès 320 ap. J. C., un édit de Constantin le Grand accorda la permission de tailler du marbre partout dans la terre d'Afrique (1).

En 363 ap. J. C., Julien pour faire baisser le prix des marbres devenus très chers à cause d'une production faible, compléta l'édit de Constantin et donna libre faculté d'exploiter le marbre dans tout l'Empire (2). Valentinien, Valens et Gratien avaient autorisé, par un loi que nous ne connaissons pas, les particuliers à exploiter les carrières de Macédoine et de l'Illyricum en échange de certains droits à payer (*certa sub condicione*) (3) et en 376, ils en avaient permis aux Sénateurs l'exploitation en les exemptant de la redevance à l'état et de la douane (4).

Sous la République et le Haut-Empire, la propriété du sous-sol dérivait de celle du sol (5). En 382 un édit de Gratien, Valentinien et Théodose, qui fut confirmé en 384 (6), dérogea à ce principe fondamental (7) et permit à quiconque d'extraire de la pierre ou du marbre dans les propriétés privés moyennant une dîme payée à l'état et une dîme remise au propriétaire du terrain.

Ces mesures stimulèrent les travaux dans les marbrières des particuliers et leur permirent de faire une concurrence fâcheuse à l'état au point que 9 ans plus tard (en 393 ap. J. C.), Valentinien, Théodose I et Arcadius interdirent totalement l'exploitation des gisements de marbre par les particuliers (8). Selon Godefroi et Hirschfeld (9), cette loi s'appliquait à l'Orient, tandis qu'en Occident l'exploitation privée subsistait et était réglée par un autre édit de la même année (10). Ces lois concernaient seulement les filons de marbre et avaient le plus souvent un caractère local.

(1) *Code Théod.* X, 19, 1.

(2) *Code Théod.* X, 19, 2.

(3) *Code Théod.* X, 19, 8.

(4) *Code Théod.* ibid.

(5) CH. DUBOIS, op. cit. p. XII.

(6) *Code Théod.* X, 9, 11.

(7) *Code Théod.* X, 19, 10; cf. CH. DUBOIS, op. cit. p. XX et XXIV-XXV.

(8) *Code Théod.* X, 19, 13.

(9) *Code Théod.* 19, 14.

(10) *Op. laud.* p. 146.

Sous le Bas-Empire, les procurateurs impériaux n'étaient plus alors des fonctionnaires, mais des *curiales* et autres gens de marque de la province requis à cette tâche. La procuratèle des mines s'était transformée en un *munus* (1). Les mines des provinces danubiennes étaient administrées à cette époque par le *comes metallorum per Illyricum* soumis aux ordres du *comes sacrarum largitionum* (2). C'était là la dernière conséquence de la main-mise de l'état sur l'administration minière commencée au début de l'Empire. La *ferme* avait été remplacée par la *fonction* et celles-ci étaient devenues une charge (*munus*). L'apparition de militaires dans le service des mines est un trait de plus, qui dénote l'accaparement toujours croissant par les Empereurs du sous-sol des provinces.

*
* *

Ce *pridianum* nous donne aussi des renseignements sur l'occupation romaine au nord du Danube. On sait que l'immense plaine gétique, plate et uniforme, enserrée entre le Danube et les Carpathes, qui comprenait la plus grande partie de la Valachie, de la Moldavie Méridionale et de la Bessarabie, était une zone militaire annexée à la Mésie Inférieure et défendue par son armée (3). Si certains points situés au nord du Danube avaient été conquis par les troupes romaines dès le premier siècle après J. C., l'occupation effective des territoires transdanubiens n'avait commencé qu'après la fin des guerres daciennes de Trajan (106 ap. J. C.). Mais on n'avait pas jusqu'à présent de document daté concernant les débuts de cette occupation, excepté une inscription élevée à Trajan en 112 ap. J. C. par un légat de la Mésie Inférieure dans la forteresse de Gherghina près de Galati (4). Notre papyrus comble

(1) Edit. du *Code Théod.* I, 32, 5 = *Code Just.* XI, 6, 4 (386 ap. J. C.): cum procuratores metallorum intra Macedoniam, Daciam Mediterraneam, Moesiam seu Dardanium soliti ex curialibus ordinari etc.

(2) *Not. Dign. Or.* XIII. Un *comes metallorum* est mentionné dans *Code Théod.* X, 19, 3 = *Code Just.* XI, 6, 1 (365 ap. J. C.).

(3) Cette hypothèse émise en 1877 par De la Berge (*Essai sur le règne de Trajan* p. 55 et suiv.) a été définitivement prouvée par Domaszewski dans *Archeol. Epigr. Mittheil.* XIII p. 137; *Rhein. Mus.* 48, XLVIII, 1898, p. 242, et admise par Brandis s. v. *Dacia* dans PAULY-WISSOWA IX, 1969; FILOW, *Die Legionen der provinz Moesia* p. 4; VAN DER WEERD, *Trois Légions Romaines du Bas-Danube* p. 47 et 368 et suiv.

(4) C. III 777; cf. V. PÂRVAN, *Castrul de la Poiana* dans les *Annales de l'Académie Roumaine* tome XXVI, p. 114 (section historique)

cette lacune, car il est *le premier texte daté relatif à l'occupation des pays qui s'étendent au nord du Danube*. Il nous apprend que vers 110-117 ap. J. C. ces régions étaient fermement tenues par l'armée de Mésie Inférieure. Ce fait important permet de préciser la date du camp romain élevé à Drajna de Sus, près de Văleni de Munte dans les premières ramifications des Carpathes Méridionaux, qui barrait une route menant vers la Dacie Supérieure. On a trouvé dans ce camp des estampilles des légions mésiques, *V Macedonica*, *I Italica* et *XI Claudia* et de la *cohors I Commagenorum* (1). Or, Mr. Tocilescu, qui a publié ces briques en 1891 (2) a daté ce camp de la guerre des Marcomans, tandis que Mr. Van der Weerd (3) rejetant à juste titre cette opinion, l'a rapporté à la conquête trajane. M. Cichorius l'a attribué à Hadrien ou à Pius (4). Notre papyrus latin démontre que l'occupation romaine au nord du Danube avait atteint les Carpathes et le sud de la Moldavie aussitôt après la réduction de la Dacie en province. Il est donc probable que le camp de Drajna a été construit à cette époque ou sous Hadrien.

A la fin du règne de Trajan la *cohors I Hispanorum Veterana* avait envoyé des détachements à *Buridava* (ligne 64), tandis que d'autres tenaient garnison à *Piroboridava* (ligne 63), participaient sous le commandement d'officiers à une expédition au delà du Danube (l. 65-66) ou faisaient le service d'éclaireurs sous la direction d'un centurion (l. 68). Toutes ces contrées sont indiquées dans notre document comme situées *intra provinciam*, c'est-à-dire dans les limites de la Mésie Inférieure. La Table de Peutinger mentionne la station *Buridava* (aujourd'hui Slavitesti-Baroneasa) au sud de Râmnic-Vâlcea entre *Castra Traiana* et *Pons Alutae* sur la route, qui remontait l'Alutus (Olt) vers la Dacie (5).

Les *Buridavenses* (Βουριδανήσιοι) sont indiqués par Ptolémés (6) parmi les peuples de Dacie. Ils habitaient les districts actuels de Vâlcea et de Arges et la chaîne montagneuse du Sebes (7). Ils étaient un rameau oriental de *Burri* (Βούρροι), cités par Dion Cassius (8).

(1) C. III 12530 b.

(2) *Archeol. Epigr. Mitth.* 1891, pp. 14-15.

(3) *Ibid.* pp. 48-50.

(4) PAULY-WISSOWA s. v. *cohors* (IV p. 273).

(5) TOCILESCO, *Fouilles et recherches archéologiques* 1900, p. 120.

(6) III, 5, 8, 3.

(7) W. PÂRVAN, *Getica* dans *Mémoires de l'Académie Roumaine* 1927, pp. 249-250.

(8) 68, 8; 71, 8; 72, 3.

La localité *Piroboridava* se trouvait selon Ptolémée (1) dans la Moldavie méridionale près du Siret (Hierasus) et à proximité de deux autres bourgs Σαργίδων et Τρυμσιδων (2). Ce centre ou nom terminé en -dava (= bourg en langue dacique) était peut-être la capitale de la tribu celtique des *Pirobori*, placés dans la basse vallée du Siret entre les peuples celtiques *Britogalli* et *Cotenses* (2).

La *cohors I Hispanorum Veterana* avait donc un énorme rayon de garde au nord du Danube. Elle avait des garnisons sur le cours du Siret et sur celui de l'Olt. L'envoi de troupes par l'armée de Mésie Inférieure sur la ligne de l'Olt est une dérogation à la règle admise. La défense des castella du *Limes Alutanus* incombait d'ordinaire à l'armée de Dacie. Mais au début il y a eu une période de flottement pendant laquelle les détachements de l'armée de Mésie Inférieure ont collaboré avec les troupes de Dacie comme notre papyrus le montre; ce fait se remarque pour plusieurs autres corps. La *cohors I Commagenorum* de l'armée de Mésie Inférieure a eu des soldats à Slaveni sur l'Alutus (Olt) (3).

Il est donc probable que les armées des deux provinces ont souvent défendu côte à côte les rives de l'Olt.

En Moldavie méridionale, l'occupation romaine avait commencé dès le premier siècle. Un vallum romain circulaire avait été élevé autour de Galati probablement en 57 ap. J. C. au moment de l'expédition de T. Plautius Silvanus dans la Russie méridionale. Il commençait à Serbesti vechi à 12 km. en amont du confluent du Siret et se terminait à Tulucesti à 15 km. au nord de Galati sur le lac Brates (4). La forteresse de Gherghina appartenait à la Mésie Inférieure en 112 ap. J. C. (5). Ce castellum avait été élevé par la *cohors II Mattiacorum* sur une forte position au croisement des vallées de Siret et du Danube, sur l'emplacement d'un marché getico-grec (6) en face d'un autre château fort existant à Bisericutza en Dobrogea. Il défendait un important gué danubien, qui reliait les cités grecques à la route de Dacie (7). Des détachements de

(1) III, 10, 8.

(2) PÂRVAN, *ibid.* p. 267.

(3) C. III 14216 (26).

(4) V. PÂRVAN, *Castrul de la Poiana, loco laud.* p. 118, fig. 13; SCHUSCHARDT dans *Archeol. Epigr. Mitth.* 1885, p. 216.

(5) C. III 777.

(6) C. III 7260 = 785. Cette cohorte est mentionnée parmi les troupes de Mésie Inférieure en 99 (Dipl. Mil. C. III n.° 31), en 138 (Dip. Mil. C. III n.° 108), en 134 (Dip. Mil. C. III n.° 34 = 48).

(7) V. PÂRVAN, *loco laud.* p. 119 et suiv.

la flotte impériale du Danube (*classis Flavia Moesica*), qui a eu là un port d'attache (1) ainsi que des légions V Macedonica (2) et I Italica (3), ont stationné en ce lieu.

Plus haut, au point de réunion du Siret et du Trotus, le castrum romain de Poiana, qui se dressait sur une hauteur de 200 mètres et permettait au regard d'embrasser un rayon d'environ 350 Km., protégeait une vieille route préhistorique devenue sous l'Empire une importante voie militaire, qui allait de Dacie par les vallées du Trotus et du Siret au Danube et de là vers les cités grecques du Pont Gauche (4). On ne connaissait pas jusqu'à présent la date exacte de ce camp. Les renseignements fournis par notre *pridianum* au sujet de l'occupation romaine en Moldavie Méridionale semblent bien montrer que le camp de Poiana existait déjà vers 110-117 après J. C.. La *cohors I Hispanorum Veterana* n'aurait pas maintenu une garnison à Piroboridava près du Siret si celle-ci n'avait été vigoureusement appuyée par les forteresses de Poiana et de Gherghina. C'est à cette époque ou peu de temps après sous Hadrien, qu'a été construit le vallum romain allant de Adjud à Foltesti sur le Prut (5) où il rejoignait dans la localité à Vadul Lui Isaac le premier vallum du sud de la Bessarabie. Le système défensif de la Moldavie était déjà alors solidement constitué. Par la voie militaire du Siret, des troupes romaines pouvaient être rapidement amenées de Dacie en cas de danger. Nulle entrave n'arrêtera plus le sort de la civilisation romaine, qui été introduite dans ces contrées par les marchands et les agriculteurs dès le premier siècle après J. C. Soixante ans plus tard des colons et des vétérans romains avaient déjà peuplé ce pays et avaient créé sous Marc Aurèle autour de Sendreni une commune ayant une organisation presque municipale, composée d'un *ordo curialium* et de *quinquennales* (6). Cette expansion pacifique du romanisme dans le sud de la Moldavie est due un premier lieu à la garde vigilante montée sur le Siret et sur le Prut par l'armée de Basse Mésie.

(1) V. PÂRVAN, *loco laud.* p. 122.

(2) C. III 7618.

(3) C. III 7514 = 778; 7517.

(4) V. PÂRVAN, *loco laud.* p. 94 et suiv.; pp. 119-120.

(5) Son tracé est Ploscuteni, Tuflea, Tecucel, Tiganesti, Corod, Matca, Puteni, Baleni (SCHUCHARDT, *Wälle und Chaussen in Südlichen Ostlichen Dacien* dans *Archeol. Epigr. Mitth.* 1885, pp. 202 et suiv.).

(6) V. PÂRVAN, p. 103 et suiv.; *Incept. vietii romane la Gurile Dunărei* p. 133 et suiv.

La plaine Valaque était habitée par diverses tribus gétiques parmi lesquelles les *S(i)enses* et les *Piefigii* étaient établis dans la partie orientale (1). Le sud de la Moldavie et de la Bessarabie était composé de vaste territoires peuplés par les Gètes (2), au milieu desquels s'étaient fixées diverses peuplades étrangères : des Celtes, les *Cotenses* dans la Moldavie du Sud, et les *Britogalli*, dans le sud de la Bessarabie, des tribus germaniques, les *Peucini*, dans le delta du Danube, enfin des envahisseurs Scythes (3). Plus à l'Est habitaient les « Gètes de Tyras » (*Tyregetae*) (4).

L'armée de Mésie avait pour tâche de protéger contre les invasions venues de l'est et du nord ces contrées annexées à la Mésie (*ad Moesiam*), qui servaient de bouclier à la province romaine. En 110-117 ap. J. C., ces territoires formaient déjà une zone militaire protectrice, dont le système défensif était fixé dans ses grandes lignes. Hadrien maintiendra et renforcera l'état existant.

* * *

L'approvisionnement des détachements militaires envoyés au nord du Danube se faisait par la flotte impériale de ce fleuve. *Classis Flavia Moesica*, qui avait sa principale station à Noviodunum (5). Notre papyrus signale des soldats de la *cohors I Hispanorum veterana* occupés à charger sous la direction d'un ou de plusieurs décurions des vaisseaux qui transportaient des vivres. Ces soldats qui faisaient du service pour la flotte ne se confondaient pas avec les *Classici* et restaient dans leur propre corps. La Légion VII Claudia détachait de cette façon des soldats à l'escadre fluviale que la *Classis Flavia Moesica* avait à Nish au confluent de la Nishava avec la Morava (6). Il est possible que

(1) V. PÂRVAN dans *Getica* p. 249 croit que les premières habitaient les districts actuels de Buzău, Râmnic-Sarat, Braïla, les seconds ceux de Vlasca, Ilfov, Ialomitza.

(2) La toponymie de ces contrées était Thrace comme l'a montré M. PÂRVAN, *Getica* p. 240.

(3) V. PÂRVAN, *ibid.* pp. 240-249.

(4) V. PÂRVAN, *ibid.* pp. 238-240.

(5) V. PÂRVAN, *Descoperiri noi in Scythia Minor* dans les *Ann. de l'Acad. Roumaine* tome XXXV, p. 507 et suiv. (section historique).

(6) *Jahreshefte d. Oest. Inst.* 1900, Beiblatt p. 32 : un soldat de la légion VII Claudia, qui est devenu disce(n)s epibeta. Pap. latin Genève 1 col. II, 4 : un soldat détaché dans la flotille nilotique, qui était une division de la *classis Alexandrina* (PREMERSTEIN dans *Klio* III, p. 16).

les soldats de notre cohorte aient travaillé dans le camp de Gherghina à l'embouchure du Siret où la flotte danubienne avait une station (1), qui lui permettait de remonter le Siret et de le défendre. Ces vivres étaient destinés à la garnison envoyée par cette cohorte à Piroboridava sur le Siret ou à d'autres troupes romaines de la Basse-Moldavie.

Notre *pridianum* nous donne encore des renseignements importants sur les rapports des tribus gétiques de ces régions avec l'armée d'occupation. Ces renseignements sont contenus dans la ligne 67 : *item trans ad annonam r... endam*. La lacune composée de 4 lettres pourrait être restituée : *r[epet]endam*, *r[eposc]endam* ou même *r[edim]endam* (2). Quelle que soit la restitution que l'on adopte, il est certain qu'il s'agit d'un verbe signifiant recouvrer, demander, reprendre, comme le préfixe *re-* nous l'indique. Cette ligne se rapporte donc à un certain nombre de soldats envoyés par la cohorte au nord du Danube pour demander ou recouvrer l'annone destinée à la *subsistance des troupes, qui étaient disséminées sur ces territoires*. Qui fournissaient cette annone ? Elles était sans aucun doute imposée aux tribus Gétiques ou autres qui habitaient la Valachie et spécialement à celles de la Moldavie et de la Bessarabie méridionales, qui étaient voisines du *Limes*, où les détachements romains ont été plus denses. C'était une redevance en nature, qui frappait les populations locales et qui servait à l'entretien des garnisons romaines, parmi lesquelles celles des camps de Poiana et de Gherghina dans la vallée du Siret étaient les plus importantes. L'annone était une quotepart de blé ou d'autres céréales. Elle atteste l'existence de vastes territoires ensemencés par les peuples Gétiques des plaines danubiennes. L'agriculture florissait chez ces tribus depuis une haute antiquité (3). Les Romains en ont profité pour alléger l'entretien des

(1) V. PÂRVAN, *Castrul de la Poiana* p. 122.

(2) M. Hunt p. 272 écrit que la lettre précédent *e* lui semble avoir été un *n*. La restitution *redimendam* s'appuie sur l'exemple de *emere* trouvé dans une inscription de la Tarracoanaise (C. II 4468 : *qui annona frumentaria emptā plebem adiuvit*). On pourrait aussi admettre *r[leveh]endam* que H. Ernout, professeur à la Sorbonne, a bien voulu suggérer (cf. *Ammien* XIV, 10, 4 : *annonae convector*).

(3) Lorsque Alexandre le Grand traversa le Danube en 335 av. J. C. il trouva des champs de blés sur l'autre rive (ARRIEN, *Anabase* I, 14). Des scènes agricoles figurent sur le colonne Trajane (CICHORIUS, *Die Reliefs der Traiansäule* II, pl. 81) et nous sont décrites par Ovide (*Pontica*

garnisons transdanubiennes. Cette annonce était sans doute recueillie annuellement ou mensuellement par des soldats. Elle facilitait l'existence des troupes, surtout en hiver lorsque les communications avec la Mésie étaient rendues très difficiles par les chemins défoncés et le gel du Danube.

* * *

Ce *pridianum* éclaire enfin d'un jour nouveau les relations de l'Empire avec les cités grecques situées sur la côte septentrionale de la Mer Noire. En 110-117 la *cohors I Hispanorum Veterana* avait une garnison dans la ville de Tyras (aujourd'hui Akkerman), colonie milésienne située à l'embouchure du Nistru (Dniester). Cette localité était alors une cité libre, qui ne faisait pas partie de la Mésie Inférieure, car notre document la mentionne *extra provinciam*. Ce fait intéresse de près la position du Bosphore et des autres villes vis-à-vis de l'état Romain.

Lorsque Auguste a reconnu en l'an 9-8 av. J. C. le royaume du Bosphore est devenu déjà une annexe de l'Empire. Plus tard, cette vassalité s'accentua, lorsque l'Empereur Claude soutint en 46 ap. J. Cr. avec des troupes romaines, le roi Cotys contre son demi-frère Mithridate, allié aux Sarmates. Elle devint définitive entre 52-57 ap. J. C., quand le légat de Mésie T. Plautius Silvanus arrêta une attaque des Sarmates, battit le roi des Scythes sous les murs de Chersonesus et délivra cette ville (1). A partir d'Auguste, les monnaies d'or du Bosphore comprennent d'un côté l'image de l'Empereur régnant, de l'autre celle du roi Bosphoréen (2).

I, 8, 53 et suiv.) L'agriculture était avec l'élevage la principale occupation des Gètes (V. PÂRVAN dans *Inceputurile vietii romane la Gurile Dunarii* p. 54, fig. 33 et *Getica* pp. 99-100; 132 et suiv.).

(1) Rostowzew dans *Klio* (1902) pp. 80-82; Domaszewski dans *Rhein-Museum* 47, 1892, p. 216 et suiv.; Sallet dans *Zeitschrift f. Numismatik* 1877 p. 301 et suiv.; ROSTOWZEW, *Iranians and Greeks in South Russia*, Oxford 1922, pp. 151-152. M. Pârvan a montré (*Histria* p. 562 et suiv. p. 567 dans les *Annales de l'Académie roumaine*, série II, tome XXXVIII (sect. Hist.) à l'aide d'un texte épigraphique découvert à Histrie et qui reproduit une série de lettres des gouverneurs de Mésie accordant des privilèges à cette ville, que la légation de T. Plautius Silvanus est probablement antérieure à l'an 61, date à laquelle étaient arrêtés Stout (*Governors of Moesia* p. 12 et suiv.) et Liebenam, die Legaten I, p. 269 et suiv.) et doit être fixé vers 52-53 ou peu après.

(2) SALLET, *ibid.*; ROSTOWZEW, *Iranians and Greeks* p. 158.

En 57 ap. J. C., Tyras a adopté une ère nouvelle (1). ~~Per~~Neron projeta de réduire le royaume du Bosphore en une province romaine (2).

Cette vassalité se maintint sous Vespasien et Titus (3). Elle se relâcha durant les guerres daciques de Domitien et de Trajan, lorsque les Romains retirèrent une partie de leurs garnisons et que la ville d'Olbie dut se défendre seule contre les barbares (4). Notre document nous apprend que dès la fin du règne de Trajan les garnisons détachées par l'armée du Mésie étaient rentrées à Tyras et probablement aussi dans les villes voisines. Nous savons qu'Olbie a été délivrée sous Pius des barbares Tauro-Scythes (5) et qu'elle a reçu dorénavant une garnison romaine. Des troupes impériales ont été envoyés à Chersonesus sous Hadrien (6).

La ville de Tyras est restée jusqu'au milieu du II^e siècle une *civitas libera* comme l'étaient Olbie et Chersonesus. Elles étaient en dehors des frontières de la Mésie Inférieure. Vers la fin du II^e siècle Tyras a été annexée à cette province et soumise à son légat. En 205 après J. Cr. elle possédait une station des douanes de l'Illyricum et les Empereurs Septime Sévère et Caracalla ont accordé par un rescript, qui nous a été conservé, l'immunité à ses habitants (7).

Une route reliait Tyras au Danube et à la voie allant du Siret en Dacie. Elle paraissait douteuse jusqu'à présent (8), car elle n'était connue que par le texte tardif du cosmographe de Ravenne, qui cite les localités suivantes entre Tyras et Porolissum en Dacie: *Phira* (à corriger en [Ty]ra[s]), *Tirepsum*, *Iscina*, *Capora*, *Ermerium*, *Urgum*, *Sturum*, *Congri*, *Porollisum*, *Certie* (9).

(1) C. III pp. 147-148.

(2) ROSTOWZEW, *Iranians and Greeks* p. 117; *César and the South Russia* p. 44 (*Journal of Roman Studies* 1917).

(3) ROSTOWZEW, *Klio* 1902 p. 82. En 60 ap. J. C. des détachements de l'Armée de Mésie accompagnés de vaisseaux de guerre stationnaient à Chersonesus (FL. JOSEPH, *Bell. Jud.* 11, 16, 4).

(4) ROSTOWZEW, *loco laud.* p. 83 et 87. Les rois du Bosphore frappent alors de nouveau des monnaies nationales.

(5) *Script. Hist. Aug.*, Pius 9.

(6) ROSTOWZEW, *ibid.* pp. 87-88.

(7) C. III 781 = *I.G.R.R.* I, 598.

(8) V. PÂRVAN, *Castrul de la Poiana* p. 28, la considèrent comme incertaine encore en 1913.

(9) ED. PINDER-PARTEY, 1860, IV, 5, p. 177 et suiv.

Or depuis peu de temps un document inattendu a fourni une puissante présomption pour l'existence de cette voie. M. Cumont a fait connaître dans Syria un bouclier en cuir trouvé dans le désert de Syrie, sur lequel avait été gravé au début du III^e siècle une liste d'étapes accomplies par un détachement de la *cohors XX Palmyrenorum Equitata Sagittariorum*, campée a Doura Europes sur l'Euphrate (1). Cette cohorte avait envoyé au début du III^e siècle dans les régions danubiennes une vexillation d'archers, qui avait fait le circuit du Pont Euxin par les steppes de la Russie méridionale et le Caucase. Elle était rentrée ensuite dans un compement de l'Euphrate, après avoir pris part à une petite expédition ou à une opération de police dans les régions gétiques ou scythiques. Ce mouvement de troupes a eu lieu avant que la grande invasion gothique de 238 n'intercepte les communications au nord de la Mer-Noire. Cette liste d'étapes atteste l'existence d'une route menant du Danube à Tyras, à Olbie et au Bosphore et confirme les indications du Géographe de Ravenne. C'était une vois administrative et militaire qui liait la Crimée et les cités grecques à la province de Mésie Inférieure et qui servait à l'envoi des courriers et des troupes. Il est possible que l'armée de Mésie ait relevé par elle quelques garnisons entretenues dans le sud de la Russie, tandis que d'autres étaient rapatriées par la mer avec l'escadre envoyée par la *classis Flavia Moesica* dans la rade de Chersonesus (2). Il est maintenant presque certain que cette route existait au III^e siècle. Elle a pu être utilisée déjà sous Trajan, lorsque la *cohors I Hispanorum Veterana* a envoyé des soldats à Tyras, mais nous ne pouvons l'affirmer au juste. Le tracé de cette route du Danube à Tyras traversait la steppe de la Bessarabie Méridionale appelée en romain Bugeac et était probablement couvert par le premier vallum bessarabien, qui commence à 25 Km. au nord du Vadul lui Isaac et qui protégeait contre les barbares de la Russie, la Mésie Inférieure et la Thrace (3). Il est probable que cette route était en maints endroits une simple piste dépourvue de fossé, ménagée à travers

(1) CUMONT, *Fragments de bouclier portant une liste d'étapes* dans *Syria* 1925 p. 11 et suiv.

(2) C. III 14214, 34.

(3) SCHUCHARDT, *loco laud.* p. 216 et 226. On ne connaît pas la date de sa construction; SCHUCHARDT, *ibid.* p. 218 qui a pu le voir à la station de chemin de fer Troianscki Val, croit qu'il est pareil au vallum entourant Galati.

la steppe. La viabilité naturelle de ces régions permet aisément la marche des cavaliers et la circulation des véhicules sans exiger de travaux préparatoires. Cette voie a rattaché le Bosphore à l'Empire jusqu'en 238, lorsque l'invasion gothique a rendu dangereux les voyages. Toutefois les garnisons romaines sont restées assez tard dans les cités grecques du Pont Septentrional. Si Tyras a été prise par les Goths sous Gallien (1), Olbie a eu des soldats romains même en 248 ap. J. Cr. (2) et a appartenu probablement à l'Empire jusqu'à Valerien (3). Enfin sous Valentinien et Valens une garnison impériale occupait encore la ville de Chersonesus et la défendait vaillamment contre les barbares (4).

* * *

Le papyrus latin dont nous venons de faire un commentaire jette une lumière nouvelle sur de nombreuses questions concernant l'occupation romaine du Bas-Danube. Il montre d'une façon éclatante la lourde mission, qui incombait à l'armée de Mésie Inférieure. Elle devait occuper et défendre la plaine Valaque, le sud de la Moldavie et de la Bessarabie, enfin les villes grecques de Pont et du Bosphore. Les besoins militaires et les besoins économiques obligeaient ses soldats à faire du service en Thrace, en Dardanie et même en Grèce. Ses détachements étaient par conséquent dispersés dans toute la Péninsule Balcanique depuis la Grèce jusqu'au sud de la Russie, sur un espace énorme de plusieurs centaines de kilomètres. Notre document nous a permis de plus d'aboutir à quelques conclusions importantes pour l'histoire des provinces danubiennes. Il nous a appris :

1.^o Que des militaires de Mésie Inférieure ont été détachés dans les Mines de Dardanie où les soldats maintenaient l'ordre et les officiers étaient probablement des directeurs de travaux. Ces mines activement exploitées sous Trajan, appartenaient à l'Empereur et étaient sans doute mises en régie sous la surveillance de procurateurs impériaux et d'officiers-directeurs, détachés par les armées de Mésie Supérieure et Inférieure et aidés par de petits entrepreneurs. Il semble que ce système d'administration se rap-

(1) EBERT, *Südrussland im Altertum* p. 221.

(2) *Année Epigr.* 1905 p. 164 ; 1910 ; p. 168.

(3) EBERT, *loco laud.* p. 228.

(4) *Année Epigr.* 1908 n.^o 178.

prochait de celui des carrières tel qu'on le connaît surtout en Egypte. Notre texte semble montrer que les mines de Dardanie accaparées de bonne heure par les Empereurs avaient une administration étatisée. En Dardanie l'affermage en gros avait disparu, du l'avait remplacé par des fonctionnaires impériaux et des militaires de l'armée de Mésie Inférieure secondés par des esclaves. Plus tard ces fonctionnaires devinrent des liturges, choisis parmi les curiales et les autres représentants de l'élite provinciale. La procuratèle des mines se transforma alors en une charge (*munus*).

2.° La *cohors I Hispanorum Veterana* et probablement aussi d'autres corps de l'Armée de Mésie allaient chercher leur chevaux dans les régions voisines de la Morava (*Margus*) en Mésie Supérieure et en Dardanie, particulièrement favorables à l'élevage du cheval, qui y était pratiqué dans l'antiquité comme de nos jours.

3.° L'occupation de la plaine Valaque, de la Basse Moldavie et probablement de la Bessarabie Méridionale était accomplie quelques années après la fin de la deuxième guerre Dacique (106 ap. J. C.). Entre 110 et 117 ap. J. C. ces régions étaient déjà rattachées à la province de Mésie Inférieure (*intra provinciam*) et étaient gardées par son armée. La *cohors I Hispanorum Veterana* avait alors des détachements sur les rives de l'Olt à Buridava, au sud de Râmnic-Vâlcea et près du Siret à Piroboridava. Il est possible que le vallum romain allant de Adjud à Foltesti sur le Prut ait déjà été élevé à cette époque ou peu après sous Hadrien. Il protégeait la route préhistorique allant de la Dacie orientale au Danube et à la Mer Noire par la vallée du Trotus et du Siret que les Romains utilisèrent pour le transport rapide des troupes. Elle était gardée par des camps, dont l'un se trouvait à Poiana au confluent du Trotus et du Siret et un autre à Gherghina à l'embouchure du Siret. Tous deux existaient sans aucun doute à l'époque où ce papyrus a été rédigé (110-117 ap. J. C.) car ils étaient les puissantes citadelles, qui appuyaient les forces d'occupation établies plus au nord et qui leur assuraient l'approvisionnement et une retraite éventuelle en cas de conflit. L'armée de Mésie Inférieure a coopéré sous Trajan avec celle de Dacie à la défense de la vallée de l'Alutus (Olt.). La *cohors I Hispanorum* ainsi que d'autres corps de Mésie y ont envoyé des soldats. Il est possible que cet état de choses se soit renouvelé plusieurs fois au II^e et au III^e siècles.

4.° L'approvisionnement des troupes romaines disséminées au nord du Danube se faisait par l'entremise de la flotte danubienne, *classis Flavia Moesica*. Elle avait une station à Gherghina

près de Galati, qui permettait l'expédition rapide des vivres par le cours de Siret. Il est possible que les groupes de soldats de notre cohorte aient chargé en ce point les provisions destinées à la garnison romaine de Piroboribava ou à d'autres détachements de la Basse Moldavie. Cet approvisionnement à l'extérieur était complète par un *approvisionnement intérieur*. On peut déduire presque avec certitude de notre papyrus qu'une annone militaire a été imposée par les Romains aux tribus Gétiques ou étrangères de ces régions. Les céréales et spécialement les blés y étaient cultivées avec soin par les peuples barbares. Les Romains en ont profité cela pour faciliter l'entretien des troupes établies au nord du Danube. Cette annone remise chaque année ou chaque mois, était recouvrée par l'entremise des soldats.

5.^o Enfin le *pridianum* que nous avons étudié, précise la position des villes grecques situées dans le sud de la Russie. A l'époque de Trajan, Tyras comme toutes les autres était encore une *Civitas libera* qui se trouvait en dehors de la province de Mésie Inférieure (*extra provinciam*). Les garnisons romaines envoyées depuis Claude et Néron sur la côte septentrionale de la Mer Noire et qui semblent avoir été retirées un moment durant les guerres daciques de Domitien et de Trajan étaient revenues dans quelques cités vers 110-117 ap. J. C. La *cohors I Hispanorum Veterana* avait alors un détachement à Tyras. Il est possible, qu'une route connue au début du III^e siècle par la liste d'étapes d'un bouclier et plus tard par le Cosmographe de Ravenne, ait relié dès cette époque et même auparavant les villes de Tyras, d'Olbie ou autres aux bouches du Danube et à la province de Mésie Inférieure par les steppes de la Bessarabie méridionale où le vallum commençant à Vadul lui Isaac servait à la couvrir. Elle était une simple piste à travers le Bugeac et était réservée à l'administration et au service des courriers et des troupes.

Ce papyrus latin a complété nos connaissances relatives à l'occupation romaine dans la basse vallée du Danube. Il a mis en évidence le rôle glorieux rempli par une armée qui, pendant des siècles, a monté la garde à l'une des frontières les plus exposées de l'Empire Romain.

GEORGES CANTACUZÈNE



